

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

VISA : DGLTEJO



Loi n° 2015-019 autorisant la ratification de la convention portant création du Groupe de Cinq pays du Sahel (G5 Sahel) Signée le 19 Décembre 2014 à Nouakchott par les Etats membres du G5 Sahel.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Président de la République est autorisé à ratifier la convention portant création du Groupe de Cinq pays du Sahel (G5 Sahel) Signée le 19 Décembre 2014 à Nouakchott par les Etats membres du G5 Sahel.

Article 2^{ème} : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

03 AOÛT 2015
Fait à Nouakchott, le

Mohamed OULD ABDEL AZIZ



Le Premier Ministre
Yahya Ould HADEMINE

Ministre des Affaires Economiques
et du Développement



Sid Ahmed RAÏSS